

Droit fiscal

peut également, mais pas les citoyens de l'Alberta ou de la Saskatchewan. Voilà qui est tout à fait injuste; c'est une injustice de premier ordre.

Je préférerais donc, comme mes collègues, que l'on n'inclue pas ces dispositions dans le bill et qu'elles fassent l'objet d'un bill distinct que nous étudierions séparément après la conférence des premiers ministres. Si l'on ne peut conclure d'accord et que le gouvernement estime encore nécessaire d'utiliser ce genre de mesure pour obtenir ce qu'il considère comme une juste part des revenus découlant des ressources, ce serait la meilleure façon de procéder.

La deuxième solution serait, à mon avis, d'appuyer l'amendement du député de Qu'Appelle-Moose Mountain. Je ne pense pas que cette demande soit extravagante. Je la considère, quant à moi, minime. J'espère que le député de Battleford-Kindersley conviendra qu'il n'est pas impossible de retarder de quelques mois la promulgation de ces articles, ne serait-ce que pour donner à tous les premiers ministres, la chance de se rencontrer sans rancune en vue d'en arriver à un accord, pour que le gouvernement ne prenne pas une décision qu'il pourrait ainsi que le Parlement regretter dans plusieurs années quel que soit le parti au pouvoir.

La mesure législative à l'étude touche une partie fondamentale de notre constitution, une chose qui est chère à toutes les provinces depuis la confédération. J'espère que le parlement ne laissera pas passer l'occasion qui lui est offerte de donner aux gouvernements fédéral et provinciaux le supplément de temps nécessaire pour conclure un accord. J'espère aussi que le ministre des Finances prendra la parole en disant: «Très bien, messieurs, je suis une personne conciliante.» Les provinces ont fait certaines concessions, elles ont pris après le 8 mai des mesures indiquant qu'elles sont désireuses de conclure un accord profitable à l'ensemble du pays aussi bien qu'à certaines régions. Elles en ont fourni de nombreux exemples, en particulier les premiers ministres de l'Alberta et de la Saskatchewan.

Il est certes temps que le gouvernement fédéral réponde à ces mesures, ne serait-ce qu'en essayant lui aussi de donner aux parties plus de temps et l'occasion de se comprendre et de s'entendre. Il sera peut-être même possible de remettre sur le tapis la formule de péréquation. Le ministre des Finances pourrait dire: «Eh bien, messieurs, que penseriez-vous d'une révision dans ce domaine?» Peut-être l'a-t-il déjà fait, je n'en sais rien, mais ce délai de deux mois qui est demandé n'est certes pas exagéré, et je presse les députés de toutes les régions du pays et de tous les partis de tenir compte de ce qu'ont dit comme moi de nombreux députés à la Chambre et plusieurs gouvernements provinciaux, et d'adopter l'amendement proposé. J'affirme à mes honorables collègues du côté du gouvernement que cela n'aura pas causé de tort irréparable au budget du ministre des Finances, mais seulement retardé de deux mois l'adoption de certaines parties. Comme aucun préjudice ne sera causé au budget dans son ensemble ou au gouvernement qu'ils appuient, j'espère que les députés de tous les côtés seront nombreux à appuyer l'amendement accordant le délai que nous demandons avec les provinces.

M. Brisco: Monsieur le président, je parle aujourd'hui de l'amendement proposé par le député de Qu'Appelle-Moose Mountain aux articles 4 et 7 du bill C-49. Je voudrais d'abord dire que je reconnais la situation difficile des provinces et leur responsabilité à ce sujet, notamment pour ma propre province. Mais il y a certaines restrictions

au contrôle à exercer dans cette affaire, restrictions qui sont d'une importance primordiale pour l'intérêt national. Après tout, les provinces attendent toutes de l'État qu'il fasse un compromis équitable et qu'il rétablisse un climat où employeurs et employés de l'industrie minière pourront continuer de contribuer à l'économie du pays.

L'état actuel de notre économie est d'une importance capitale pour chacun de nous et certainement pour le ministre des Finances. Si le ministre veut prouver qu'il se soucie de ce vaste segment de notre économie que représente l'industrie minière, il doit accepter l'amendement proposé et rétablir ainsi la foi du secteur public dans l'industrie. Je pense aux personnes qui investissent dans l'industrie minière.

Il n'est pas trop tard pour entamer de nouvelles négociations franches avec les premiers ministres des provinces au lieu d'entretenir la confrontation qui a suscité un tel verbiage à la Chambre ces derniers temps. Le ministre des Finances, le NPD, mes amis à ma gauche, le NPD de la Colombie-Britannique, de la Saskatchewan et du Manitoba ainsi que les conservateurs ontariens nous ont assuré que l'imposition de lourdes taxes, fédérales et provinciales, aux exploitations minières existantes ne les forcera pas à fermer leurs portes prématurément. Je suis tout à fait d'accord avec eux, l'industrie minière et le ministre des Finances aussi. C'est indiscutable, mais il est absolument certain que l'avenir est une source de discussions et d'inquiétudes.

Le ministre des Finances sait, même si certains ministres provinciaux l'ignorent manifestement, qu'il faut des années et souvent des millions de dollars pour étudier le potentiel d'un gisement minier, pour aménager une mine et pour trouver les mineurs, les ingénieurs, les techniciens et le matériel nécessaires. Les récentes taxes fédérales et provinciales motivées par la hausse du prix des métaux ont entraîné cette confrontation avide entre les gouvernements fédéral et provinciaux, au détriment de toute l'industrie minière et des travailleurs de ce secteur. Voyons donc le prix du cuivre. Il est certain que le gouvernement et le peuple canadien reconnaissent que, plus que toute autre denrée sur le marché, le prix du métal est sujet à de grandes fluctuations, de brèves périodes de prix élevé succédant à de longues périodes de bas prix. Que l'on voie les choses en noir ou en rose, on ne voit que les prix élevés. C'est exactement ce qui s'est passé en Colombie-Britannique, et voilà maintenant que l'on y recueille les prestations de maladie de ses machinations politiques à cet égard.

● (1620)

Voyez le domaine du logement aux États-Unis et ses répercussions sur l'industrie du bois en Colombie-Britannique. Prévoyez ce que la même façon de penser et la même tendance de l'économie jointes aux lois fédérales et aux lois provinciales feront à des milliers et des milliers d'hommes et de femmes qui travaillent dans l'industrie minière. Cela fait partie d'un cycle que le ministre se propose d'infliger à la Colombie-Britannique et aux mineurs et métallurgistes et tous les travailleurs des services auxiliaires des industries des mines et de la métallurgie. Nous avons déjà été mis au pilori et condamnés par l'Office national du film à Trail, et voilà maintenant que l'on nous sert cette autre part de gâteau empoisonné. Franchement, nous ne sommes pas du tout impressionnés.